

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 146/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Objet : Subventions dans le cadre de la politique de la ville et de l'action sociale - prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et aide aux victimes

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Mme la Vice-présidente en charge des compétences Politique de la Ville et Action Sociale expose que dans le cadre de sa programmation financière hors contrat de ville, la Commission Politique de la Ville et Action Sociale a statué sur les demandes de subvention reçues pour l'exercice 2020 dans le cadre de la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et aide aux victimes.

La Commission Politique de la Ville et Action Sociale a souhaité confirmer l'axe de travail des précédentes années sur cette thématique et s'est favorablement prononcée pour le renouvellement des soutiens financiers suivants :

- Action d' « intervenant social en gendarmerie » par l'APERS avec intervention partagée sur les trois brigades du territoire (Châteaurenard, Graveson et Orgon).

Il est proposé d'octroyer pour 2020 une subvention de 17 000 €, identique au montant accordé en 2019.

- reconduction des « permanences d'aide et d'accompagnement des victimes » par l'APERS au CCAS de Châteaurenard et en mairie de Graveson pour favoriser l'accès au droit pour les victimes d'infractions (civiles et pénales).

Il est proposé de reconduire pour 2020 la subvention de 5 000 € ;

- reconduction des « permanences de médiation familiale » à la maison de la vie associative de Châteaurenard et en mairie de Plan d'Orgon, menées par l'association Résonances Médiations, pour renouer le dialogue dans les familles notamment lors des séparations et divorces et apaiser les conflits, en lien avec le TGI de Tarascon.

Il est proposé d'octroyer pour 2020 une subvention de 8 000 € contre 7 500 € en 2019 (augmentation prenant en compte les frais de déplacements inhérents aux nouvelles permanences réalisées à la demande de la communauté d'agglomération).

Au vu de l'avis de la Commission Politique de la Ville et Action Sociale et des bilans présentés, le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour :

- l'octroi d'une subvention de 17 000 € à l'association APERS pour l'action « intervenant social en gendarmerie » pour 2020,
- l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'association APERS pour les permanences d'aide et d'accompagnement des victimes pour 2020,
- l'octroi d'une subvention de 8 000 € à l'association Résonances Médiations pour les permanences de médiation familiale pour 2020.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Chabaud